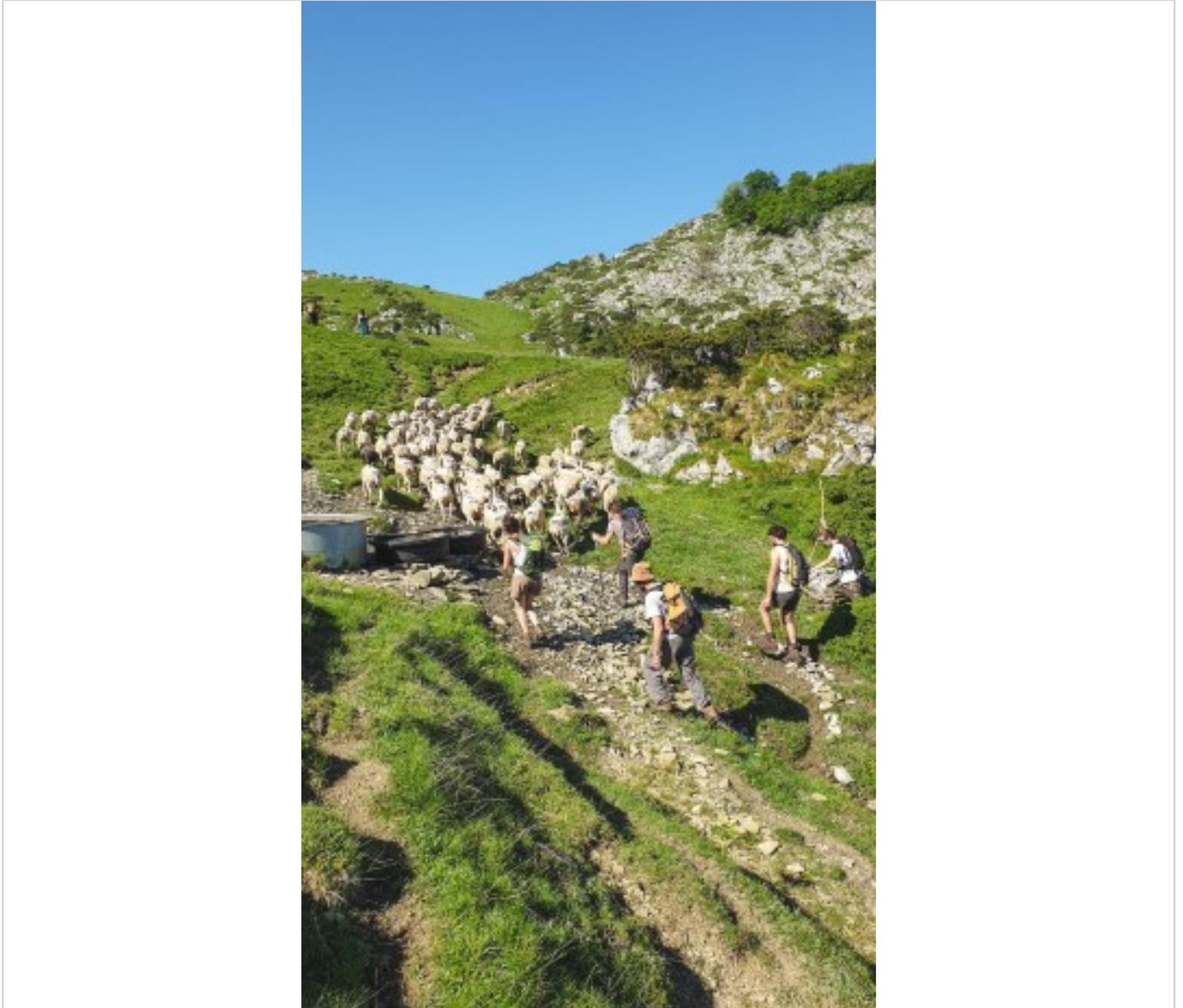


Pastoralisme

I



Ensemble des activités d'élevage valorisant la végétation naturelle par le pâturage des troupeaux, pour assurer leur alimentation.

Adapté à la ressource herbagère d'altitude, l'élevage transhumant ou pastoralisme, se pratique sur de vastes espaces de montagne et haute montagne où il constitue l'une des rares activités agricoles.

Le pastoralisme se pratique également en moyenne altitude, en prolongement de l'exploitation agricole, dans un souci de mobilisation optimale des ressources fourragères selon l'altitude et le calendrier de développement de la végétation.



L'exploitation des estives et des terres des vallées sont donc intimement liées et conditionnent le devenir de l'exploitation agricole dans son ensemble.

Le pastoralisme a une fonction sociale et économique en maintenant une activité et des emplois dans des régions difficiles et en contribuant à des productions de qualités, comme des fromages ou de la viande, dont certains sous signes officiels de qualité (AOC, Label rouge...).

Le maintien des pratiques pastorales présente également un intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité des milieux montagnards. Les pratiques ont généralement un impact positif sur l'occupation et l'aménagement des territoires.

Elles contribuent également activement à la défense des forêts contre les incendies. L'activité pastorale de montagne est confrontée à des surcoûts par rapport à l'agriculture conduite dans d'autres conditions. Elle est aussi productrice de services (gestion et valorisation de l'espace).

L'Estive du Pic du Gar

L'estive du Pic du Gar est située près de la commune de Saint Béat en Haut-Comminges. Le pic du Gar est un sommet connu de la Haute Garonne, malgré sa faible altitude mais grâce à sa situation avancée par rapport au massif pyrénéen.

La surface totale de l'estive est de 151 hectares mais la partie Sud de l'estive et d'autres versants ont une forte pente. La surface réelle est donc plus importante, de l'ordre de 160 à 170 hectares.

L'estive s'échelonne de 1100 m (en face Sud) à 1780 m, mais la partie la plus utilisée actuellement par le bétail se situe entre 1550 m et 1750 m.

L'estive du pic du Gar est située sur un terrain domanial, dans la « forêt domaniale Gar-Cagire ».

Elle s'étend sur six communes :

- Moncaup,
- Arguenos,
- Frontignan de Comminges,
- Fronsac,
- Chaum,
- Bezins-Garraux

Les communes ne sont pas propriétaires de l'estive mais ont un droit d'usage pastoral, droit contracté auprès de l'ONF.



L'orientation de l'estive est majoritairement Nord avec la partie Sud très escarpée et une partie au Nord-est de sous bois.

L'accès se fait via 2 chemins:

- 1 piste forestière praticable en 4x4 (versant Nord) jusqu'aux fontaines d'Artalas puis une marche de 15 minutes pour rejoindre la cabane pastorale ou
- 1 chemin de randonnées de 4 heures plus escarpé via Bezin -Garraux jusqu'à l'estive avec un dénivelé de 1100 mètres.



